

POLITIQUE Qualité & Responsabilité Sociétale et Environnementale du Groupe Verpack

Le groupe VERPACK, entreprise au capital majoritairement familial, est un fabricant français spécialisé dans la conception et la réalisation d'étuis et de coffrets montés en carton. Nous accompagnons nos clients dans leurs projets packagings en leur proposant des solutions innovantes et sur mesure, du développement jusqu'au conditionnement.

Depuis 2017, VERPACK est engagé auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Global Compact des Nations Unies et de ses 10 principes autour des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

C'est donc en adéquation avec ces 10 principes que s'articule la politique Santé, Sécurité, Environnement de notre groupe ainsi que sur le référentiel ISO 26000 de l'AFNOR.

NOUS SOUTENONS LE PACTE MONDIAL



Droits Humains



Normes du Travail



Environnement



Lutte contre la
corruption

« Chez **VERPACK**, nous pensons la RSE comme une ressource d'intérêt général. Convaincu de la nécessité du Développement Durable pour le bien commun, convaincu de la pertinence d'une approche territorialisée pour la diffusion des Objectifs de Développement Durables, notre participation active au Global Compact s'impose à nous comme un axiome. Notre engagement et notre maturité ont d'ailleurs été reconnus au niveau Exemplaire par l'AFNOR via le Label Engagé RSE »

Stéphane VIERS
Directeur Général

1. Signalement

Conformément à la Loi française, VERPACK s'est doté d'une procédure visant à la protection des lanceurs d'alertes.

Pour tous signalements, une adresse électronique spécifique a été créé ; elle garantit anonymat et protection pour l'émetteur du signalement : alerte.verpack@gmail.com

2. Qualité

Nous appliquons les principes de l'ISO 9001 et de l'ISO 22716 et plaçons l'amélioration continue au centre de notre démarche.

Nous assurons l'intégrité et la transparence de nos activités et nous nous engageons à respecter toutes les réglementations applicables.

Nous formons nos équipes afin qu'elles puissent apporter une expertise fiable et un accompagnement pertinent à nos clients.

Nous nous engageons à :

- Maintenir les standards du référentiel ISO 9001 sur l'ensemble de nos sites de production.
- Maintenir les standards du référentiel ISO 22716 sur l'ensemble de nos sites de production.
- Améliorer chaque année nos indicateurs qualité et atteindre un taux de non-conformité inférieur à 0.8 %.

3. Nous communiquerons les caractéristiques des produits que nous vendons

Nous nous conformons aux lois et réglementations régissant le commerce des types de produits que nous vendons, et là où elles existent, aux réglementations nationales et chartes professionnelles de référence s'y appliquant.

Nous communiquons de manière adéquate à nos clients et clients potentiels, dans le cadre des appels d'offres par exemple, les informations pertinentes concernant les caractéristiques physiques de nos produits.

Nous ne ferons pas de déclaration ou représentation mensongères ou trompeuses et n'omettrons aucune information importante dans le cadre de la promotion de nos produits.

Nous adhérons à des standards élevés de qualité et de sécurité de nos produits.

Nous assurons la formation appropriée de nos collaborateurs concernant l'histoire, le patrimoine, les produits et politiques de notre entreprise afin qu'ils soient en mesure de fournir une expertise complète et une information fiable à nos clients et clients potentiels.

Nous assurons la bonne information de nos clients concernant la traçabilité des matières entrant dans la composition de leurs packagings et tout particulièrement dans le cadre des certifications forestières FSC® (FSC-C142563) et PEFC (10-31-3092).

4. Nous respectons des standards élevés en matière de Santé et Sécurité dans nos opérations

Nous fournirons, en accord avec les lois et règlements applicables, les conditions de travail sûres et saines pour tous les collaborateurs.

Nous prendrons des mesures appropriées pour prévenir les accidents, les blessures et problèmes de santé dus, ou liés, à la conduite des activités professionnelles dans nos sites.

Nous nous assurons que nos collaborateurs sont informés des risques et des dangers spécifiques associés à leur fonction, des moyens permettant de s'en protéger, des mesures à prendre en cas d'incident.

Nous avons mis en place sur nos sites une commission Santé sécurité (au-delà des obligations légales) en complément des CSE.

Nous veillons à ce que nos sites de travail constituent des environnements de travail adéquats et conformes aux normes requises (éclairage, ventilation, niveaux de bruits, qualité de l'air, température, ...)

Nous fournissons les équipements de protection individuels à nos collaborateurs et privilégions toujours les protections collectives.

Nous fournissons des sites de travail construits de manière adéquate et entretenus conformément aux normes en vigueur.

Nous garantissons à nos collaborateurs l'accès à un dispositif par lequel ils peuvent faire remonter et soulever auprès de leur hiérarchie, leurs préoccupations en matière de santé et sécurité.

Nous assurons un suivi des problématiques de santé et sécurité qui font l'objet d'un plan d'action.

Nous communiquons à nos collaborateurs une information claire et compréhensible sur la santé et sécurité et fournissons les formations appropriées et mises à jour nécessaires.

Nous nous assurons que les mesures sont prises pour minimiser les risques de contact de nos collaborateurs avec des mélanges et substances dangereuses, par l'utilisation d'équipements et matériel de protection, de contenant appropriés, l'affichage de notice de sécurité et la mise à disposition au poste de travail des fiches de données sécurité.

Nous sommes engagés dans un programme de substitution de tout mélange ou substance dangereuse au sein de nos sites de production.

Nous ne ferons pas l'usage de substances interdites sur le plan national ou international du fait de leurs conséquences néfastes pour l'Homme ou pour l'environnement.

Nous requérons de nos partenaires d'affaires qui nous fournissent des produits ou services qu'ils adhèrent à ces engagements et, le cas échéant, leurs apporterons l'aide nécessaire pour atteindre les standards requis.

5. Gérer notre empreinte environnementale

Nous nous engageons à exercer nos activités dans le respect strict des exigences légales, des normes et des réglementations environnementales applicables. À ce titre, nous mettons en place les dispositifs nécessaires pour garantir la mise à jour régulière des connaissances des équipes encadrantes et des collaborateurs clés. Nous veillons également au respect des conventions relatives à la protection des espèces menacées.

Nous intégrons les considérations environnementales dès la conception et le développement de nos procédés, technologies, produits, afin d'optimiser en continu notre performance environnementale. Dans cette démarche, nous développons des outils, tels qu'un indice d'impact des options de fabrication de nos packagings, permettant d'accompagner nos clients dans leurs choix et de promouvoir des pratiques plus responsables.

Nous assurons une veille réglementaire et technologique active afin de soutenir une démarche d'amélioration continue, notamment en matière d'écoconception et de traçabilité forestière.

Nous nous engageons en ce sens à n'acheter que du bois issu de sources non controversées et gérées durablement. Nous assurons la traçabilité complète de nos approvisionnements afin de garantir leur conformité.

Nous nous engageons à nous aligner sur le plus haut niveau d'exigence du règlement européen sur la déforestation importée d'ici 2027.

Dans nos opérations, nous nous efforçons de limiter l'utilisation de substances nocives pour l'environnement et de produits toxiques, en privilégiant des alternatives lorsque cela est techniquement possible. Nous sécurisons le stockage de ces substances et nous nous engageons à former l'ensemble des collaborateurs exposés aux bonnes pratiques de manipulation et de prévention. Nous veillons également à ce que les directeurs de site soient pleinement conscients des risques de pollution spécifiques, des moyens de prévention associés et des mesures à mettre en œuvre en cas d'incident.

Nous travaillons à réduire la production de déchets dangereux et à garantir leur gestion dans des conditions permettant de prévenir toute pollution de l'air, de l'eau et des sols. Plus largement, nous mettons en œuvre des actions de réduction des déchets fondées sur les principes : réduire, récupérer, réutiliser et recycler. Les volumes de déchets sont mesurés afin d'alimenter des indicateurs de suivi et de piloter un programme continu de réduction et de maîtrise. Dans cette optique, nous visons un taux de valorisation des déchets de 95 % d'ici 2030.

Nous nous engageons également à réduire la consommation d'eau, d'énergie et de ressources fossiles sur nos sites ainsi que lors des déplacements de nos collaborateurs. Ces consommations font l'objet d'un suivi régulier afin de soutenir un programme d'amélioration continue.

Dans le cadre de notre plan de transition climatique, nous nous engageons à réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 50 % sur les scopes 1 et 2 et de 30 % sur le scope 3 d'ici 2030. Nous développons par ailleurs des pratiques visant à limiter notre recours aux énergies fossiles, y compris pour les trajets domicile-travail.

Enfin, nous encourageons une démarche d'amélioration continue au sein de notre chaîne d'approvisionnement et veillons à aligner notre politique d'achats sur nos engagements environnementaux. À ce titre, nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à ces mêmes exigences environnementales.

6. Nous nous engageons à conduire nos affaires de manière éthique, en vue d'assurer intégrité, transparence et conformité aux lois et règlements applicables.

Nous nous conformons aux lois et règlements applicables à nos activités et aux pays dans lesquels nous opérons : la France et la Tunisie.

Nous recherchons l'amélioration continue de la présente politique et des engagements associés, en vue de soutenir les principes auxquels nous adhérons.

Nous communiquons notre vision de la responsabilité sociétale, ainsi que notre politique, au sein de notre organisation et auprès de nos parties prenantes.

Nous continuerons d'exiger des standards d'éthique élevés de notre chaîne d'approvisionnement et alignerons autant que faire se peut notre politique d'achat sur nos

engagements en la matière. À ce titre nous avons rédigé une charte achat responsable en 2019.

7. Nous prévenons la corruption, le blanchiment et garantir le respect des règles de concurrence

Nous interdisons strictement toute forme de corruption dans le cadre de nos activités, qu'elle soit directe ou indirecte, notamment lorsqu'elle vise à obtenir ou conserver un avantage commercial ou à influencer une décision. Aucun collaborateur ne pourra faire l'objet de sanction pour avoir refusé de participer à un acte de corruption ou exprimé des réserves à ce sujet.

Nous proscrivons également l'acceptation, par la société ou par l'un de ses collaborateurs, de tout paiement, cadeau, avantage ou promesse susceptible d'influencer une décision commerciale. Les dons et avantages reçus doivent être déclarés dans le registre prévu à cet effet, avec indication de leur valeur.

Nous nous engageons à former 100 % des collaborateurs occupant des postes sensibles à la prévention de la corruption tous les 2 ans.

Nous ne tolérons aucune forme de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, de fraude ou de pratique illégale. À ce titre, nous nous conformons aux réglementations et procédures comptables, bancaires et légales applicables aux niveaux local, national et, le cas échéant, international.

Nous veillons à sensibiliser et informer nos collaborateurs sur ces enjeux, notamment à travers la désignation d'un référent éthique et la mise en place d'un dispositif de protection des lanceurs d'alerte conforme à la réglementation en vigueur, notamment la loi Sapin II, cf. §1).

Enfin, nous nous engageons à respecter strictement les règles de concurrence et les législations antitrust. Nous n'utilisons pas notre participation à des organisations professionnelles pour échanger ou obtenir des informations commerciales confidentielles en violation de ces règles.

8. Nous croyons aux fondamentaux de l'Homme et à la dignité de l'individu, tels que définis par la déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et les respectons

Nous soutenons la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans nos sites de production et dans les relations avec nos partenaires d'affaires.

Nous encourageons des démarches de progrès continu au sein de notre chaîne d'approvisionnement en ce qui concerne la performance sociale et cherchons autant que faire se peut à aligner notre politique d'achat sur nos engagements en matière sociales.

9. Nous ne tolérons pas le recours au travail des enfants

Nous n'emploierons d'enfants dans aucun pays.

Nous n'emploierons des jeunes de moins de 18 ans et de plus de 15 ans que dans le cadre clairement défini (par exemple dans le cadre des dispositifs de formation professionnelle) et conformément aux lois en vigueur. Notre recours aux dispositifs de formation professionnelle bénéficiera principalement aux domaines de nos métiers et savoir-faire traditionnels.

Nous considérerons que l'emploi au sein de nos entités se situe généralement entre les âges de 18 et 65 ans sous réserve de la législation applicable.

Nous requerrons de nos partenaires d'affaires qui nous fournissent des produits et services qu'ils adhèrent aux mêmes principes et leurs transmettons notre charte d'achat responsable.

10. Nous ne tolérons ni le travail forcé ni l'entrave à la liberté de mouvement des collaborateurs

Nous adhérons au droit du travail et aux dispositions sectorielles applicables.

Nous assurons que les travaux et prestations assurés par nous-même, sur nos sites de production sont réalisés dans le cadre de contrats d'emploi légitimes.

Nous ne retiendrons pas en dépôt d'originaux de documentation personnelle de nos collaborateurs (Carte d'identité, passeport, ...). Nous n'exigerons aucune forme de caution ou frais en contrepartie de l'embauche.

Nous requerrons les mêmes engagements de nos partenaires d'affaires qui nous fournissent des produits et des services.

11. Nous n'empêcherons pas les collaborateurs de s'associer librement.

Nous adhérons aux lois en vigueur ainsi qu'aux accords de négociations collectives là où ces accords existent.

Nous requérons de nos partenaires d'affaires qui nous fournissent des produits ou services qu'ils adhèrent à ces engagements.

12. Nous ne discriminerons pas sur la base de la race, de l'origine ethnique, de l'origine nationale, de la religion, du handicap, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'appartenance à un syndicat, de l'affiliation politique, du statut marital, de l'apparence physique ou de l'âge, ou de tout autre élément prohibé par la loi

Nous ne pratiquons et ne tolérons aucune forme de discrimination sur le lieu de travail sur ces bases.

Nous respectons la liberté de nos collaborateurs en ce qui concerne les pratiques et coutumes religieuses ou culturelles, dans la mesure du raisonnable.

Nous fournirons à nos collaborateurs, sur la base continue, la formation leur permettant d'acquérir, d'entretenir et de développer les compétences qui leurs donnent accès à des opportunités de carrière.

Nous sommes engagés dans un plan d'égalité homme/femme au sein de nos sites de production.

Nous requérons de nos partenaires d'affaires qui nous fournissent des produits ou services qu'ils adhèrent à ces engagements.

13. Nous n'autoriserons en aucune circonstance les punitions corporelles. Nous interdirons le recours à tout traitement dégradant, harcèlement, abus, contrainte ou intimidation, quelle qu'en soit la forme.

Nous n'aurons pas recours à de telles pratiques et ne les tolérons pas.

Nous communiquons clairement à nos collaborateurs les mesures et procédures disciplinaires applicables à tous.

Nous nous assurons que les procédures de recours et d'investigation sont en place et sont communiquées à tous les collaborateurs.

Nous requérons de nos partenaires d'affaires qui nous fournissent des produits ou services qu'ils adhèrent à ces engagements.

14. Nous nous assurons que sur une base régulière, les heures de travail et la rémunération de tous les employés sont conformes à la législation et aux dispositions sectorielles en vigueur.

Nous assurerons la conformité des horaires de travail normaux avec la législation nationale et veillerons à ce que la semaine de travail ne dépasse pas de manière régulière un maximum de 48h.

15. Nous soutiendrons le développement des communautés directement concernées par nos activités, en contribuant à l'amélioration de leurs conditions sociales, économiques et environnementales.

Nous cherchons à développer des programmes au bénéfice des communautés historiquement liées à notre chaîne d'approvisionnement.

Nous privilégions autant que faire se peut les fournisseurs de produits et services les plus proches géographiquement du site en demande afin de favoriser l'ancrage territorial de nos sites de production.

Nous nous engageons à faire rayonner nos valeurs et engagements dans les territoires dans lesquels nous exerçons une activité. Le site de Bordeaux, Korus Packaging est ainsi l'ambassadeur du Global Compact des Nations Unies sur la Région Nouvelle Aquitaine.

Nous requérons de nos partenaires d'affaires qui nous fournissent des produits ou services, qu'ils se donnent le même objectif et soutiendrons certaines de leurs initiatives le cas échéant.

Nous encourageons nos collaborateurs dans leurs investissements dans des programmes à vocation sociales ou humanitaires et soutiendrons certaines de leurs initiatives le cas échéant.

16. Nous reconnaitrons et respecterons les droits des peuples indigènes et la valeur de leur patrimoine traditionnel, culture et social

Nous requérons de nos partenaires qui fournissent des produits ou services qu'ils respectent les droits des peuples indigènes et la valeur de leur patrimoine traditionnel, culturel ou social.

Groupe VERPACK

Le 18/03/2026

À : Paris,

Nom et signature :

DELAVAL Géraldine Léonie

En qualité de : Directrice Qualité RSE



VERPACK SA
20 avenue Mac-Mahon
75017 PARIS

Tél. : 01 53 45 81 82 - Fax : 01 42 96 29 80
N° Siret : 480 157 643 00028 - APE : 8292 Z

Acceptation :

Le,

A,

Nom et signature

En qualité de :

